

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

LITTÉRATURE JEUNESSE

**LILI PISSENUIT REVIENT
À TIRE D'AILE**

P5 À 7



Photo Frédéric Boreau-Micelli

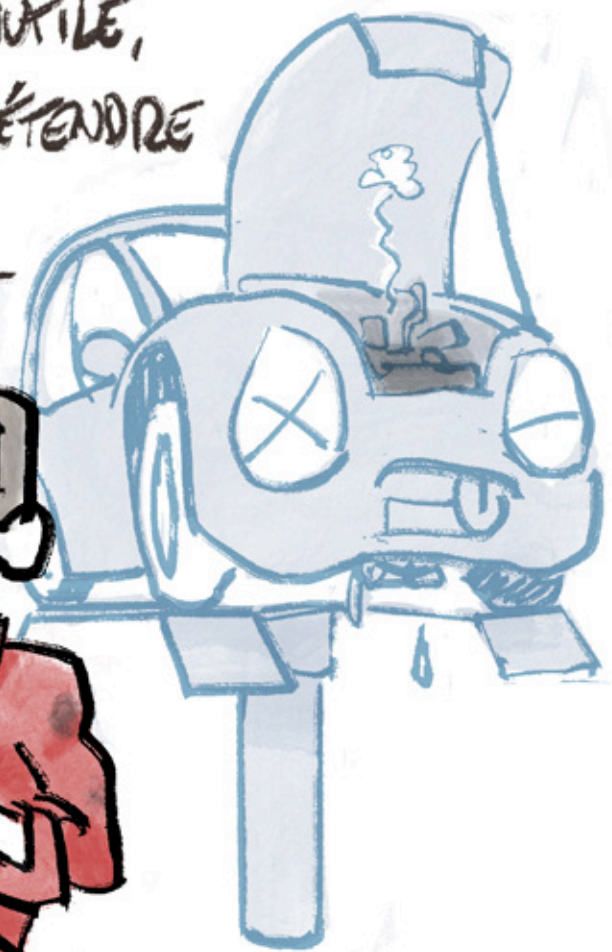
1,75€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
BRÈVES P8
CULTURE P18 • RÉTRO P19
CARNETS DE BORD P20
AGENDA P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

C'EST SANS ESPOIR.
VOUS POUVEZ ORGANISER
UNE MARCHÉ RÉPUBLICAINE:
CE SERA PARFAITEMENT INUTILE,
MAIS VOUS POURREZ PRÉTENDRE
QUE VOUS AVEZ AGI.



KAMPÀ

À LA UNE

S O M M A I R E

LITTÉRATURE JEUNESSE
LILI PISSENLIT REVIENT
À TIRE D'AILE



P5 À 7

OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

CULTURE **L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA**RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P18

P19

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Administrateur - Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Rumenzulisula

U pianu di a Cullittività di Corsica nant'à i rumenzuli ùn piaci mancu appena à l'eculugisti, ch'elli sighini aduniti in squadri pulitichi o in associ. À mezu à quissi, ritruvemi à Ecologia Sulidaria chì hà urganizatu a simana passata una cunfarenza di stampa pà dinunzià u documentu purtatu da a CdC. Hè statu vutatu un annu è mezu fà da l'Assemblea di Corsica, eppo validatu da u prifettu, a DREAL è l'ADEME, prima d'essa sottumessu à un'inchiesta publica cunsultativa fin'è issu 24 di nuvembri. S'è a so validazioni difinitiva hè aspittata da quì à u mesi di farraghju, l'eculugisti sperani sempri di pudè cambià a sorti. D'appresu à elli, issu pianu s'arremba à conclusioni falsi chì battini à prò di a strategia a menu bona, a più cara è chì inghjenna u più disgrasti nant'à l'ambienti è a saluta di u populu corsu. Ciò chì i stupisci, hè chì i chjami à offerti pà a custruzioni di dui centri di trascelta in U Monte è in Sarrula sò stati lanciati nanzi à u votu di u documentu. Dui strutturi chì mittariani da cantu qualsiasi spiccu veru di i rumenzuli, postu chì issi dui incineratori - a parolla hè lampata - duvarani essa «nutriti» da u più materia pussibili, vali à di senza vera trascelta. L'ombra di a maffia hè dinò una minaccia seria pà i sfarenti associ, mentri chì u simplici citadinu si ritruvarà pà contu soiu curnutu è bastunatu. Malgradu issu muru chì s'alza davanti à elli, i difensori di l'ambienti volini creda à un antru mudellu, fighjulendu ciò ch'elli facini parechji paesi vicini, com'è a Sardegna. Par quissa, ci vularia à riducia frà altru cù forza a quantità di rumenzuli prudutti (ùn fussi cà vultendu à u sistema di cunsigni pà i buttigli par asempiu) è renda più simplici u gestu di a trascelta. S'è tutti l'attori istituzionali ani dittu di s'è issu pianu, pudaria firmà un ultimu ustaculu: u tribunali amministrativu. Ùn si sà mai... ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Des mois des «buzz», de «teasing». Des mois que la production comme la presse internationale promettaient monts et merveilles, que les communes membres de la Fédération des cités napoléoniennes s'activaient à organiser quelque événement pour accompagner dignement la sortie du film et que cinéphiles ou fans inconditionnels du personnage réfrénaient leur impatience. Et le voilà enfin! Le *Napoléon* de Ridley Scott est sorti en salles le 22 novembre 2023. Et l'enthousiasme général retombe déjà. Il y avait salle comble au cinéma L'Ellipse, à Ajaccio, pour une projection en avant-première le 21 novembre, avec, pour faire bonne mesure, des animations en costumes. Mais, nous dit *Corse-Matin*, le public est ressorti déconcerté. Thierry Lentz, directeur de la Fondation Napoléon, confie dans *Le Figaro* avoir été «*déçu*» et recommande d'écouter plutôt le documentaire en podcast *Napoléon, L'homme qui ne meurt jamais* produit par Philippe Collin pour Radio France. Dans *Le Figaro Magazine*, il dézingue même la prestation de Joaquin Phoenix qui campe selon lui un Napoléon «*vulgaire*» qui va donner au public l'image d'un homme «*mal élevé et mal dégrossi*». De fait, par certains aspects, c'était bien le cas. Ainsi, Napoléon n'était pas connu pour son raffinement à table; comme l'a rapporté Anthelme Brillat-Savarin, il mangeait «*vite et mal*» et, aux dires des gens de son entourage, souvent avec les doigts, qu'il essayait sur ce qui passait à portée. Quant à ses façons, notamment avec les dames, elle manquaient singulièrement de moelleux. Pierre Branda, directeur scientifique de la Fondation Napoléon, est plus indulgent; s'il pointe plusieurs erreurs historiques, il reconnaît qu'en tant que spectateur, il ne s'est «*pas du tout ennuyé*». Dans *Libération*, Olivier Lamm tire à boulets rouges sur un film «*bourrin et volontairement indigne de son sujet*» s'interrogeant sur un parti-pris hostile du réalisateur du fait de sa nationalité britannique. Que de contrariété et d'emportement pour un énième film qui prend des libertés avec l'histoire et les faits, comme du reste le *Napoléon* d'Abel Gance désormais brandi comme une sainte relique. Il faut se rendre à l'évidence, la «*napomania*» a encore de beaux jours devant elle. ■

Elisabeth MILLELIRI

-  **France Inter** @franceinter · 14 nov.

"Qu'est-ce que vous en savez ? Vous y étiez ?"

Le cinéaste **Ridley Scott** répond aux critiques et assume qu'il y ait dans son film "**Napoléon**" à la fois "des choses factuelles" et de la "spéculation" sur l'histoire.
-  **Emmanuel Rasiengas** @ERasiengas · 15 nov.

#**Napoleon** c'est avant tout 2h30 d'un gars qui parle à des stations de métro...

« Comment ça va Kléber ? Vous avez vu le docteur Caulaincourt ? »
-  **Dimitri Casali** @DimitriCasali · 15 nov.

#**napoleon** #**napoleonmovie** #**RidleyScott**

« Quand la légende dépasse la réalité, a dit John Ford, imprimer la légende »...Alors qu'importe les polémiques, l'important c'est que l'on parle de Lui. 202 ans après sa mort Napoléon est plus vivant que jamais.
-  **Tendres Stocks** @Tendres_Stocks · 16h

À 85 ans Ridley Scott croit pouvoir rivaliser avec Abel Gance. 😊
-  **Libération** @libe · 13h

Napoléon de Ridley Scott est un film tranquillement indécent, très sûr de son inanité et qui ne porte au final rien d'autre que l'orgueil et la misanthropie de son cinéaste en fin de carrière.
-  **Le Figaro** @Le_Figaro · 7h

Ce mercredi, le très attendu «**Napoléon**» de **Ridley Scott** sort en salle. Pour *Le Figaro Magazine*, @**FlorentBarraco1** et @**ThierryLentz** ont classé les 109 acteurs ayant joué **Napoléon**. Et égratignent la performance de Joaquin Phoenix.
-  **Olivier Varlan** @VarlanOlivier · 42 min

Ridley Scott s'insurge contre les Français qui critiquent son #**Napoleon** : « Léna pas un pour rattraper l'autre ! »
-  **Corse-Matin** @Corse_Matin · 1h

Le **Napoléon** de **Ridley Scott** déconcerte le public ajaccien pour son avant-première au cinéma L'Ellipse 🇫🇷
-  **pascal.plaza** @PascalPlaza · 22 min

#**Napoleon** Cocorico !!! Quel plaisir de revoir cette grande France ! ce grand personnage insécable de notre histoire !!! Merci à Ridley Scott et fantastique interprétation de Joachim Phoenix de nous rappeler qui nous étions !!! 🇫🇷

HUMEUR

SOS Fantômes

Entre deux giclées de bile contre «ces salopards de Corses violents, fraudeurs et fainéants», le blaireau hexagonal [je parle du bipède, bien entendu: *Meles Meles* n'a rien à voir ni à gagner à être comparé à ce fâcheux], le blaireau hexagonal, donc, ne dédaigne pas brailler son admiration pour les Corses «qui en ont» et «qui font marcher droit la racaille». En miroir, d'autres incultes qui s'opposent au dit blaireau, et qui n'ont pas de mot assez durs contre les Corses «tous racistes», aiment à bramer que «les Corses dans les cités y font pas les malins». Asile ou repoussoir, la Corse se trouve mêlée malgré elle à des soubresauts qui ne la touchent que peu encore. Ajoutez au mélange l'intervention intempestive d'une ex-membre du gouvernement cherchant à redorer son image en agitant une fois de plus son pendentif «Corse» comme une caution, plus quelques articles touillant et saupoudrant la chose de considérations oiseuses, plus celle d'un président d'association peu regardant sur la vie d'autrui, plus les réactions de Corses souhaitant coller au plus près aux stéréotypes, et vous obtenez un brouet méphitique. Nous avons déjà eu droit aux souhaits que «L'ékorse», mythique animal monocellulaire et polycéphale, règle son compte à tel ou tel ministre ou président, entrelardés de vœux d'extermination visant tout ce qui bouge entre la Giraglia et Pertusato. Survient la tragédie de Crépol, qui est à la rixe de village ce que l'invasion de l'Ukraine est à la visite de courtoisie, et le brouet déborde. D'assistés congénitaux, les Corses deviennent pour certains la caution des ratonnades qu'ils disent vouloir commettre, ou carrément le dernier recours pour éliminer deux personnes dont on diffuse la photo. De même, les supposés «racistes repliés sur eux-mêmes» reçoivent moult invitations à venir se faire fracasser dans des banlieues improbables. Tous ces fantômes risquent de déclencher un jour quelque chose de bien plus grave que deux tweets ou une vidéo Tiktok. Il serait peut-être temps d'inviter ces excités à nous oublier et à se rappeler les bienfaits de la douche glacée. ■ **Eric PATRIS**

LITTÉRATURE JEUNESSE

LILI PISSENLIT REVIENT... À TIRE D'AILE!



Photo Frédérique Pariente

Non, elle n'avait pas cessé d'écrire et moins encore perdu l'inspiration. Mais lorsqu'elle fait quelque chose, elle le fait à fond. Entre deux jobs à plein temps, celui d'auteur (non, il ne manque pas un « e ») et celui de mère, Lili Pissenlit a vite choisi de délaisser quelque temps non pas la plume mais les projets d'édition. À présent que le « petit » a grandi, elle n'a pas résisté à l'invitation de son amie et consœur Sophie Laroche qui l'a embarquée dans l'écriture à quatre mains d'un roman pour la jeunesse, Chair de poule, enquête et prise de bec, paru aux éditions Fleurus.

C'est l'histoire d'une drôle de fille, fantasque, généreuse, décidée, qui aime passionnément les mots, les histoires d'amitiés improbables, son île, les fruits bio et déteste la mièvrerie. Il en est qui veulent devenir Miss Monde, avocate, pédiatre, mannequin ou journaliste. Elle, elle voulait être auteur pour la jeunesse. Auteur, oui. Sans « e », merci. Et pas non plus « autrice » ou « écrivaine », s'il

vous plaît. L'intention est peut-être louable, mais ça lui écorche un brin les tympans. « *Mon féminisme, je le place ailleurs. Par contre, si on arrivait enfin à appliquer le principe du « à travail égal, salaire égal », ce serait bien!* » Auteur, donc. Pour la jeunesse. Ça demande cela dit dit de frapper aux portes de maisons d'édition où on ne réserve pas forcément un accueil chaleureux à une parfaite inconnue qui débarque de Bastia comme une fleur avec ses manuscrits. Il lui aura parfois fallu placer une Doc Martens



Photo Frédérique Pariente

«J'ai plaisir à mettre du vocabulaire dans mes textes, avec l'idée que l'enfant soit curieux et se tourne vers un adulte ou ouvre un dictionnaire pour en savoir plus.»

vieux rose, taille 37 à bout coqué, entre le battant et l'huiserie. Certains appelleront ça du culot, d'autres parleront plutôt de force des convictions.

Toujours est-il est que Lili Pissenlit est bel et bien devenue auteur pour la jeunesse, s'adressant aussi bien aux petits qu'aux pré-adolescents, pour les faire rire comme pour mettre les bons mots des sujets plus difficiles : le poids de la différence ou des souffrances cachées, l'âge et la maladie de personnes chères... C'est ainsi qu'en 2010, elle recevait le Prix Goya découverte, décerné par des élèves de CM1 et CM2 pour *Odette ou les tribulations d'une pigeonne* qui aborde la question de la maladie d'Alzheimer et des choses que l'on croit préférable de cacher aux enfants afin de les épargner. «Je crois qu'on peut parler de tout, mais pas n'importe comment. Alzheimer est souvent un sujet de plaisanteries pas vraiment fines, et ça m'agace mais surtout, j'avais constaté avec certains enfants que ceux-ci l'associaient systématiquement au grand âge et que ça les travaillait parfois, cette crainte du temps qui passe et la perspective de voir un jour leurs grands-parents ou leurs parents mettre leurs chaussettes dans le réfrigérateur et, surtout, ne plus les reconnaître ou oublier jusqu'à leur prénom. Or non, on peut tout à fait vieillir sans jamais développer un Alzheimer. C'est une maladie, pas une fatalité liée à l'âge. J'avais envie d'expliquer ça aux enfants. Souvent, les adultes n'osent pas leur dire les choses. Pourtant les secrets de famille, ce qu'on ne dit pas ou ne prend pas le temps d'expliquer, c'est lourd. D'autant qu'il y a tellement de choses dont on ne parlera peut-être pas à la maison mais dont l'enfant entendra parler à l'école, au marché ou à la télévision. Je crois qu'il vaut mieux les lui expliquer, plutôt que de le laisser avec des questions sans réponse ou des bribes d'explications vagues ou erronées. Quel que soit le sujet, ne pas répondre à la question d'un enfant, c'est moche ! Et je pense que lui expliquer les choses, c'est le protéger aussi. Mais il faut trouver les mots pour le faire, et c'est là que le vocabulaire est important.»

Depuis le début des années 2000, cependant, la tendance est plutôt à la simplification en matière d'ouvrages pour

les plus jeunes ; l'usage du passé simple a par exemple été proscrit chez Hachette pour des classiques comme la célèbre série du *Club des Cinq* où les descriptions ont du reste été abrégées. Cette propension au « pas trop difficile, hein » voire au « du facile, surtout ! » a plutôt tendance à hérissier Lili Pissenlit, même si elle reconnaît ne pas y avoir été excessivement confrontée. « On ne m'a encore jamais demandé de renoncer au passé simple, à l'imparfait ou au conditionnel. Mais si un jour on doit seulement tourner avec le présent, le futur et le passé composé, là, ça risque de devenir compliqué ! C'est vrai cela dit qu'il m'est arrivé d'entendre : « mais tu crois qu'un enfant connaît ce mot ? » ou « est-ce que les enfants vont comprendre ? » Pour ma part, j'ai plaisir à mettre du vocabulaire dans mes textes, avec l'idée que l'enfant soit curieux et se tourne vers un adulte ou ouvre un dictionnaire pour en savoir plus. La curiosité est une chose géniale. Pour moi, le livre pour enfants a ce devoir-là : créer de la curiosité, offrir plus de mots pour mieux exprimer ce qu'on ressent, permettre de dire et d'imaginer plus grand, plus loin et avoir un éventail plus large pour t'adapter au milieu dans lequel tu te trouves. » Cela étant, la question qui a le don de la tétaniser, c'est l'inévitable « mais c'est un livre pour quelle tranche d'âge, ça, au fait ? » Difficile, pour elle, d'étiqueter des ouvrages - les siens comme ceux des autres - de cette manière. « Ben... je ne sais pas ! Ça dépend avant tout de l'enfant. J'en connais qui ont commencé à lire la série des Harry Potter dès 7 ans ou qui à 9 ans avaient déjà lu les trois tomes des Souvenirs d'enfance de Marcel Pagnol. Comme je connais des adultes qui sont fans d'Ernest et Célestine, d'ailleurs... Tout ce que je sais, c'est que si l'enfant a faim, il faut le nourrir. Et ne surtout pas estimer que s'il n'a que 7 ans, il ne faut pas lui donner un livre censé être destiné à des 10-12 ans. Si cet enfant est un lecteur passionné, pourquoi le lui refuser ? D'autant qu'à 10 ans, il aura sans doute envie d'autres livres. »

Un livre jeunesse, c'est bien évidemment une histoire, des personnages, mais ce sont aussi des illustrations et, sauf à maîtriser scénario et graphisme, un auteur va devoir, à un



Sophie Laroche a grandi au bord de la mer, à Wimereux. Elle en gardé « un goût prononcé pour le parfum de l'iode et les bains de mer à 16 degrés ». Son père lui a transmis le goût de la lecture. Après des études de journalisme à Paris, elle a travaillé plusieurs années dans la presse écrite. À l'âge de 34 ans, à l'occasion d'un déménagement en Allemagne, elle a mis un temps de côté sa carrière journalistique pour se lancer dans l'écriture d'ouvrages pour la jeunesse, concrétisant ainsi un vieux rêve. C'est là que ses trois premiers romans verront le jour avant d'être édités en France : Le livre qu'il ne faut surtout surtout pas lire, qui recevra 5 prix entre 2009 et 2011; Le carnet de Grauku où elle aborde la question du rapport à son corps et le poids du regard des autres à l'adolescence et Mon beau-père est un agent secret. Elle s'est vue décerner le Prix Renaudot des benjamins en 2013, puis le Prix 7 à lire en 2015 pour Les enquêtes d'Anatole Bristol/Le gang des farceurs. En 2019, elle a obtenu le Prix Opalivre pour Échange petit frère contre poisson rouge. Mère de trois enfants, elle se partage désormais entre l'écriture, la rédaction d'articles comme pigiste pour un magazine féminin et des interventions en milieu scolaire. ■

En savoir + : <http://sophielaroche.hautetfort.com/>

« Par contre, qu'un auteur corse essaie de faire de même, d'exporter un peu de notre caractère et de ce qui fait qu'en dépit des idées reçues, on peut aussi être gentils et drôles, et il se heurte le plus souvent au scepticisme ou au refus ou à un « mais enfin, pourquoi la Corse ? » J'aimerais bien comprendre ça. »

moment ou un autre, travailler en binôme avec un illustrateur. Qu'il n'aura du reste pas nécessairement choisi. De ce point de vue, Lili Pissenlit reconnaît avoir eu beaucoup de chance dans ses collaborations avec des illustratrices. « Je n'ai pas toujours eu le choix, mais j'ai fait de très belles rencontres qui ont débouché sur de belles collaborations. Cela dit, je ne comprends toujours pas qu'un auteur n'ait pas davantage voix au chapitre lorsqu'il s'agit de la manière dont on va représenter ses personnages. Quand j'écris, je suis en colocation, je vis en colocation avec mes personnages, je vis avec eux dans ma tête, je me les représente. Un livre, c'est un bébé, et parfois tu peux avoir l'impression qu'on te présente une photo de ton enfant sur laquelle on a collé une tête qui n'a absolument rien à voir avec celui que tu as porté ou l'image que tu t'en es faite. Il faut apprendre à lâcher prise. »

Être auteur, c'est un boulot à plein temps. Outre l'écriture proprement dite, puis les échanges avec l'éditeur et l'illustrateur, il y a la promotion de son ouvrage, les dédicaces, les déplacements pour des salons ou des rencontres avec des lecteurs et des interventions en milieu scolaire. Il y a quelques années de cela, après la publication d'une douzaine d'albums ou de romans, Lili Pissenlit a choisi d'être mère à plein temps; ou au moins le temps que son fils grandisse, nourri de mots, d'histoires, de livres et de réponses à son insatiable curiosité. « J'ai continué à écrire- je crois que je ne pourrais pas arrêter- mais pas dans l'idée de sortir un livre. » Puis, il y a quelques mois, une consœur et amie, Sophie Laroche, lui a lancé une invitation à laquelle elle n'a pas pu résister. « On s'était rencontrées lors d'un salon, sur le stand d'un éditeur, et nous étions par ailleurs logées dans le même B & B. On a commencé à discuter et le courant est passé. On venait d'univers très différents; elle a grandi dans le Pas-de-Calais, moi en Corse, et c'était très chouette de confronter nos identités marquées mais aussi celles de nos personnages, de découvrir son monde et de lui ouvrir le mien. On ne s'est jamais perdues de vue, depuis. Elle a toujours été bienveillante et de bon conseil. Sophie a une grande qualité d'écoute et n'est jamais dans le juge-

ment. Quand j'ai levé le pied, elle m'a toujours incitée à ne pas tourner la page, à continuer d'écrire en envisageant de présenter à nouveau des textes à un éditeur. Pendant près de deux ans, nous avons tourné autour de l'idée d'un projet commun. Sophie était très tentée par un roman qui se passerait en Corse. J'étais un peu plus mitigée: par expérience, la vision que les gens ont de la Corse, c'est celle d'un joli décor où passer ses vacances, mais hormis peut-être pour du roman noir, on ne l'envisage pas forcément comme le cadre d'une fiction qui va se vendre... A fortiori si l'auteur est corse. Astérix en Corse ou L'enquête corse ont été des succès, par exemple, mais c'est un regard extérieur sur l'île et ses habitants et ça exploite beaucoup les clichés, même si dans ces deux cas, c'est fait avec un véritable humour. Par contre, qu'un auteur corse essaie de faire de même, d'exporter un peu de notre caractère et de ce qui fait qu'en dépit des idées reçues, on peut aussi être gentils et drôles, et il se heurte le plus souvent au scepticisme ou au refus ou à un « mais enfin, pourquoi la Corse ? » J'aimerais bien comprendre ça. » In fine, Sophie Laroche a proposé un roman qui se déroule entre Paris et la Corse. Une enquête joliment déjantée où l'on va croiser notamment une poule fashion-victim [mais peut-il en être autrement lorsqu'on est la mascotte d'un grand couturier?]; une mouette qui a quitté Wimereux pour « monter » à la capitale et a vite intégré le parisianisme sans perdre son grand cœur de Chtie; une pigeonne bastiaise mal embouchée mais sur qui on peut compter en cas de coup dur; un chat végétarien; un cochon d'Inde péruvien qui arbore la banane d'un célèbre rocker français et un rat-rappeur. Claire Renaud, éditrice jeunesse chez Fleurus et elle-même auteur pour la jeunesse, se laisse séduire par le projet que rejoint l'illustratrice Mioz Lamine. « Sophie a écrit les parties qui se déroulent à Paris, moi celles où l'action se situe à Bastia, et chacune a apporté ses personnages. Les choses se sont faites de façon très fluide, sans pression ni angoisse. Si je n'ai pas eu à renouer avec l'écriture, j'ai en revanche renoué avec un projet d'édition. Et merci Sophie pour m'avoir invitée dans cette belle aventure. » ■ Elisabeth MILLELIRI

EXPÉRIMENTATION « OUI PUB »

Un premier bilan très positif en Corse

Depuis le 2 février 2023, il n'y a plus de prospectus et autres imprimés publicitaires non adressés dans les boîtes aux lettres en Corse, à l'exception de celles où a été apposé un autocollant portant la mention « Oui pub ». La Corse a en effet été la première région de France à tester, sur l'ensemble de son territoire, le dispositif « Oui pub » issu de la Convention citoyenne pour le climat destinée à réduire la consommation et le gaspillage. L'objectif de cette expérimentation d'une durée de 3 ans est de tendre vers une publicité moins subie et de réduire le gaspillage de papier lié aux prospectus en ne les distribuant qu'aux foyers qui le demandent. En Corse, les prospectus représentaient en 2022 près de 6 kg par habitant et par an, soit près de 2 000 tonnes de déchets. Cette mesure vise également à limiter l'hyper-consommation et conduire à des achats plus réfléchis : selon les résultats du baromètre 2022 Ademe/Obsoco *Sobriété et modes de vie*, 80 % des Français estiment que la publicité pousse à consommer de manière excessive. Le premier bilan, après 9 premiers mois d'expérimentation, s'avère très encourageant au vu des données issues du baromètre 2023 *Les Corses et l'environnement* mis en place par le Syndicat de valorisation des déchets de la Corse (Syvadec) : seules 5 % des boîtes aux lettres insulaires arborent l'autocollant « Oui pub » et 80 % des habitants interrogés se disent satisfaits de ne plus recevoir de publicités. De leur côté, les grandes enseignes, particulièrement celles de la grande distribution, ont d'elles-mêmes arrêté ou réduit la distribution des catalogues publicitaires. Dans l'Hexagone, l'expérimentation de « Oui pub » concerne 13 communes, communautés de communes, communautés urbaines et métropoles. Elle s'achèvera en mai 2025 et permettra d'évaluer dans un cadre clair et transparent le potentiel de réduction des déchets papiers issu de publicités non adressées. Le bilan sera ensuite présenté au Parlement se prononcera sur une généralisation de cette mesure à la France entière. ■ AN

FLUX MÉDICAUX

À l'aéroport de Nice, une salle dédiée aux patients de Corse

En l'absence de Centre hospitalier universitaire (CHU) en Corse, chaque année, des milliers de Corses prennent l'avion, souvent à de multiples reprises, pour recevoir des soins, principalement dans les CHU de Marseille, Nice et Paris. Des déplacements parfois pénibles, vu leur condition médicale. Dès 2017, la compagnie aérienne régionale Air Corsica s'était dotée d'une salle de repos dédiée à ces patients, à l'aéroport de Marseille-Provence, afin d'améliorer les conditions d'attente entre la sortie des hôpitaux et l'heure d'embarquement pour la Corse. Elle a été par la suite agrandie, en 2019. Le 21 novembre 2023, Air Corsica, en compagnie de ses partenaires (l'aéroport Nice-Côte d'Azur, les associations Inseme et La Marie Do et la Fondation Lenal) a inauguré une salle de repos gratuite destinée à ses passagers voyageant pour raisons médicales entre la Corse et Nice. « C'est avec un grand plaisir que nous mettons à la disposition d'Air Corsica cet espace dédié. C'est un point important dans notre volonté d'offrir à tous la meilleure qualité de service possible et nous nous félicitons de partager avec Air Corsica cette ambition en matière d'accueil et de traitement des passagers qui voyagent pour des raisons médicales » a déclaré Franck Goldnadel, président du directoire des Aéroports de la Côte d'Azur. Comme à Marseille, Air Corsica a baptisé cette salle de repos « Aria serena ». Elle se situe au Terminal 2 de l'aéroport Nice-Côte d'Azur, niveau hall des départs, à proximité immédiate des comptoirs d'enregistrement de la compagnie, et permet de rejoindre plus rapidement la zone du filtre de sécurité des passagers à mobilité réduite avant l'embarquement. L'aménagement et la décoration ont pris en compte les attentes et besoins exprimés par les patients auprès des associations comme Inseme et La Marie Do, représentatives de ces usagers du service public. « Cette installation constitue une véritable innovation, Air Corsica étant probablement l'une des seules compagnies aériennes à avoir imaginé et concrétisé ce type de service destiné à des passagers voyageant pour raisons de santé » a souligné Marie-Hélène Casanova-Servas, présidente du conseil de surveillance d'Air Corsica. ■ AN



Photo Air Corsica

LES CHIFFRES DE LA SEMAINE

16,6 %

d'augmentation de la consommation d'antibiotiques en France par rapport à 2021 pour l'année 2022, indique Santé publique France. La consommation d'antibiotique est calculée en doses définies journalières, DDJ, pour 1000 habitants. Pour 2022, cet indicateur atteint 27 en Corse contre 21,22 en 2021 et 23,15 de 2019, record national. Au niveau de la prescription, le constat est identique. La Corse est loin devant avec un taux de 1058,07 prescriptions pour 1000 habitants sur l'année 2022.

83,4 %

c'est le taux de recyclage de la totalité des déchets (urbains et spéciaux) atteint par l'Italie en 2022, selon la 14^e édition du rapport Greenitaly. Ce taux est supérieur de plus de 30 points à la moyenne européenne (52,6 %), loin devant la France (64,4 %), l'Allemagne (70 %) ou l'Espagne (59,8 %). Leader de l'économie circulaire dans l'UE, l'Italie est un des rares pays européens qui, de 2010 à 2020, a augmenté encore de 10 points (contre 6 points en moyenne) ses performances de recyclage.

7,6 %

de baisse du niveau de vie médian en un an, soit 538 € par mois en 2022 (contre 579 € en 2021 en euros constants 2022), et 18 € par jour pour subvenir à tous ses besoins dont le logement, selon le dernier rapport du Secours Catholique sur l'état de la pauvreté en France. C'est moins de la moitié du seuil de pauvreté (estimé à 1211 € en 2022). Le constat est celui d'une aggravation de la pauvreté en France avec 95 % des personnes rencontrées vivant sous le seuil de pauvreté (à 60 % du revenu médian).



CREATION SOCIETE

N° 01

A CALANCA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 €
7, Cours Sœur Amélie-20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 Novembre 2023, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : A CALANCA
Capital Social : 1000 euros
Siège social : 7, Cours Sœur Amélie, 20100 Sartène
Forme : SAS - **Durée :** 99 ans
Objet : L'acquisition, la prise en location et l'exploitation de fonds de commerce de bar, restauration de type traditionnelle, brasserie, débit de boisson.
Président : Mr LEONETTI Toussaint-Antoine. Né le 11.07.2000 à Ajaccio, demeurant 6, Rue Félicien Marchi, 20100 Sartène. Célibataire, de nationalité Française,
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AFA (20167), du 06 novembre 2023, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : PACE MARIA
Siège social : Chemin des Moulins - Valle Pace Maria - 20167 Afa
Objet social : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,
- L'animation des sociétés dont la présente société détient des participations,
- Administration de société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 140.980,00 euros, constitué uniquement d'apports en nature
Gérance : Monsieur Fabien GAMBINI ; Madame Sophie TARGETTI, épouse GAMBINI, **Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

SOMCA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : Chemin d'Appietto Mezzavia - 20167 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 13 novembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SOMCA
Siège : Chemin d'Appietto - Mezzavia - 20167 Ajaccio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 50.000 euros
Objet : Acquisition, location, sous location, entretien, dépannage, parcage, vente de tous types de véhicules, engins et tous moyens de locomotion, de manutention, de travaux publics, de motoculture, d'extraction, neufs et d'occasion, terrestres, maritimes, fluviaux, voire aériens à particuliers ou professionnels,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : D S FINANCES, Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, ayant son siège social Zone Artisanale, ZA du Stiletto, Espace Lupezia, 20090 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 833566920 RCS AJACCIO.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GROSSETO-PRUGNA (20166), le 06 novembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MI-K-DO
Siège : Lieu-dit Veta, 20166 Grosseto-Prugna
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 92.116 euros
Objet : Vente de cadeaux, souvenirs, articles de plage, mode et chaussures.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Christian, Edmond, Alix, Noel BOUCHE, demeurant Résidence de la Plage, Agosta, Lieu-dit Rotajolo, Molini, Albitreccia.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05

CALVI FRIP

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : Rue Albert 1er Prolongée 20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à CALVI du 14.11.2023, il a été constitué une Sté présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS
Dénomination : CALVI FRIP
Siège : Rue Albert 1er Prolongée - 20260 Calvi
Durée : 99 ans
Capital : 100 €
Objet : Friperie, vente de vêtements, chaussures et accessoires de seconde main
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Marie-Ange AZZOPARDI, demeurant 155, Avenue René Guiraud, 34130 Lansargues.
La Sté sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, La Présidente.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Poggio-Mezzana du 17 novembre 2023, il a été constituée une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MASTEVA JUMPING PROVENCE ;
Siège : Poggio-Mezzana (20230), Hameau de Poggio ;
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans ;
Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités,
- La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,
- Et plus spécialement les activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation à l'exclusion des activités de spectacles ;
Capital : 1200,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
Gérance : Ont été nommés gérants de la société sans limitation de durée : Monsieur Jean-Michel Battesti, demeurant à Hameau de Poggio, 20230 Poggio-Mezzana ; Madame Amandine Maceri, demeurant à Hameau de Poggio, 20230 Poggio-Mezzana.
ET : Madame Vanessa Norblin, demeurant Chemin de Timbore, route de Pietramaggiore, 20260 Calvi
Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime.
Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 07

SCI LC

SCI au capital de 500 €
Lieu-dit Bravone
20230 Linguizzetta-RCS Bastia

Par acte SSP en date du 18 septembre 2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : SCI LC
Objet social : Location immobilière
Siège social : Lieu-dit Bravone - 20230 Linguizzetta
Capital : 500 euros
Gérance : Mr Lionel GILLES demeurant Acqua Nera, Prunete, 20221 Cervione
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 16 Novembre 2023, à FURIANI (20600), il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : MEZZANA
Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : L'exploitation par voie de création, d'acquisition, d'apport ou de location gérance de tous fonds de commerce de Boulangerie, Pâtisserie, petite restauration sur place ou à emporter.
Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.
Siège social : Chez M GUIDONI Philippe, 481, Route Strada Di u Collegiu, 20290 Lucciana
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Capital social : 10.000 euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.
Président : Monsieur GUIDONI Philippe, Joseph, demeurant 481, Route Strada Di u Collegiu, 20290 Lucciana.
Directeur Général : Monsieur GUIDONI Thomas, Antoine-Marie, demeurant 268, Rue de Pughjalellu, 20290 Borgo.
Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15 novembre 2023, il a été constituée une SARL dénommée : RFI
Objet social : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, la location, la cession de tous immeubles ou biens immobiliers d'activité ou à usage de bureaux ou à usage résidentiel.
Siège social : Bd Benoit DANESI, Résidence CASTAGNO, Bât.D, Quartier St-Antoine, 20200 Bastia
Capital : 5000 euros
Gérance : M. Renaud FRANCHI demeurant Résidence CASTAGNO, Bât.D, Quartier St-Antoine, 20200 Bastia
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à APPIETTO du 20/11/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

HOME-CLIM AJACCIO

Siège social : Golfe de Lava, Lieu-dit Ajadata, 20167 Appietto

Objet social : La pose, l'installation et la mise en service de climatisation, pompes à chaleur, chambres froides, froid commercial, la maintenance des installations, l'intervention sur les fluides frigorigènes, le conseil et les prestations de service.

Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Jean-Philippe, Antoine, Francis DELUY, demeurant Golfe de Lava, Lieu-dit Ajadata, 20167 Appietto, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à POGGIO-MEZZANA (Haute-Corse) du 17/11/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

OMEGA CONSTRUCTION

Siège : Lieu-dit Avidanella - 20230 Poggio-Mezzana

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.000 euros

Objet : - Promotions immobilières

- Marchand de biens

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Nicolas RAO, demeurant 50, rue des Citronniers, Lotissement les Jardins de Borgo, 20290 Borgo.

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date à Aléria du 13 novembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination : PMG GESTION

Objet social : Activités de gestion de chantier, de conseil et accompagnement en bâtiment et travaux publics, auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. L'activité de promotion immobilière, de construction et de vente de tous immeubles à usage d'habitation, commercial, industriel ou professionnel.

L'activité de lotisseur.

L'activité de marchand de biens.

Siège social : 4385, route de Corté - Vaccaja - 20270 Aléria

Capital : 1000 Euros

Président : M. Pierre Pergola - Route de Lugo - 20231 Vénaco

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Pour unique avis, Le Président.

CORSE ARMATURE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Collizola

20117 Eccica-Suarella

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 novembre 2023 à Eccica-Suarella, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CORSE ARMATURE

Enseigne : 2ARMATURES

Siège : Lieu-dit Collizola - 20117 Eccica-Suarella

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : L'achat, la fabrication, la vente, la fourniture, la transformation, la pose de produits métalliques (armatures pour béton armé, serrurerie, ferronnerie, structures, ouvrages divers)

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Laurent LANFRANCHI, demeurant Lieu-dit Collizola - 20117 Eccica-Suarella

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 12 novembre 2023, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FM CONSULT

Forme : Société par Actions Simplifiées

Capital : 1000 €

Nombre de parts : 100 parts de 10 € chacune

Siège : 47, cours Napoléon - 20000 Ajaccio

Objet : Consultant dans les activités de transport maritime de passagers

Durée : 99 ans

Présidente : CANCELLIERI François-Marie, demeurant 16, avenue Antoine Serafini - 20000 Ajaccio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour Avis, Le Président.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière.

Dénomination : ROMANELLA.

Siège social : Marine de Santa Severa - 20228 Luri.

Objet : L'acquisition, la vente intégrale ou par lot, l'administration et la gestion par location ou autrement de tout bien immobilier.

Durée : 99 ans.

Capital : 1.000 euros.

Apports en numéraire : 1.000 euros.

Gérance : Monsieur Maurice PAVERANI, demeurant 23, Route de la Fontaine Vecchia, 20228 Luri.

Cession de parts : Toute cession des parts sociales de la société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

MS MOTORS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 144, Marine de Solaro

20240 Solaro

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Solaro du 14 novembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MS MOTORS

Siège : 144, Marine de Solaro - 20240 Solaro

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : L'achat, la vente, la réparation, la location de tous cycles, motocycles et véhicules automobiles et pièces détachées s'y rattachant, ainsi que l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous fonds de commerces et immeubles liés à l'activité, la vente d'accessoires, équipement, articles de sport, chaussures et pneumatiques.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

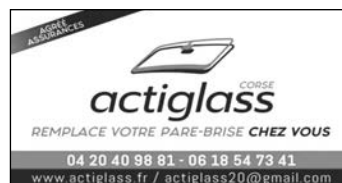
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Stéphane Patrick GEVRESSE, demeurant 144, Marine de Solaro - 20240 Solaro

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.



N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 19/11/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SEGA

Objet social : La prise de tous intérêts et participations dans tous groupements, sociétés, entreprises et affaires françaises ou étrangères, créées ou à créer, sous quelque forme que ce soit, et notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, ou autrement, de création, d'acquisition, de location de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou artisanal ou établissements

Siège social : 5, Rue Campanari, 20200 Bastia

Capital : 1008 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Président : M. SEATELLI Etienne, 5, Rue Campanari, 20200 Bastia

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession d'actions : Soumise à agrément.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date à Aléria du 9 novembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination : PASTO

Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement, pour son compte, seule, ou avec des tiers :

- Contractant général - Maître d'œuvre - Bureau d'étude de la construction - Constructeur - Rénovation de locaux [Tertiaire, Industriel, locaux d'activités, Locaux commerciaux]. - Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, de façon sédentaire ou non, par voies de création de sociétés nouvelles, d'apport de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droit sociaux, d'exploitation de licence, brevets ou marques, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tout bien ou droits, ou autrement. - Constructeur, promoteur de locaux d'habitations, individuels ou collectifs. - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités. - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. - A l'effet de réaliser cet objectif la société pourra conclure tous marchés de travaux, de fournitures ou de mains d'œuvre ou de prestations de service concourant à la réalisation de l'objet social, passer tous contrat d'architecte pour acquérir les droits d'exploitation de tous modèles ou plans type qu'elle jugera utiles. - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. - Economiste de la construction en ayant en charge les études qualificatives et quantitatives, de maîtrise des coûts et d'ordonnance de chantier pour son propre compte ou qui lui sont confiées en mission. - D'intervenir en expertise, ou expert d'assuré lié à la construction ou aux sinistres immobiliers. - L'acquisition par voie d'achat ou d'apport d'un terrain et des servitudes nécessaires à son désenclavement ; la construction et l'aménagement sur ces terrains de différents bâtiments à usage d'habitation et commercial, ainsi que la vente en totalité ou par fractions avant ou après achèvement des constructions édifiées. De même que la location des lots dépendant du programme déjà commercialisé. - Activité de vente d'électricité par des photovoltaïques.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi de toutes garanties.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

Siège social : Chez M. Bonifaci Jean-François - 1670, Route d'Antisanti - Santoliano - 20270 Aléria

Capital : 1000 Euros

Président : M. Bonifaci Jean-François - 1670, Route d'Antisanti - Santoliano - 20270 Aléria

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour unique avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 19

ALLEC FERNAND

Les Docks - 10, Place de La Joliette
ATRIUM 10.5 - 13002 Marseille

SCI LOU

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 Euros
Siège social :
23, Route de la Fontaine Vecchia
20228 Luri
R.C.S. de Bastia 824 547 178

Aux termes du PV de l'AGO du 20/11/2023, il résulte qu'en raison de la démission de Pascal PAVERANI de ses fonctions de Gérant à compter du 19/11/2023, l'assemblée des associés a acté que : A compter du 20/11/2023, le Gérant de la société est Maurice PAVERANI demeurant Marine de Santa Severa - 20228 LURI.
Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 20

CHINATOWN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7630 euros
Siège social : Avenue de Bastia
20137 Porto-Vecchio
448 631 523 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 3 novembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur THIERY ALETTI de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur SYLVAIN, Dominique ALETTI, demeurant L'OSPEDALE - 20137 PORTO-VECCHIO, pour une durée illimitée à compter du 18 novembre 2023.

Pour avis,
La Gérance.

N° 21

GROUPE MUFRAGGI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.534.000,00 euros
Siège social : Lieu-dit Baléone
Lotissement de Baléone, 20167 Afa
RCS Ajaccio 532 472 974

Aux termes d'une délibération en date du 26 octobre 2023, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de Cogérant, pour une durée illimitée, à compter de ce jour :
Monsieur Sébastien, Jacques, César MUFRAGGI, demeurant San Giovanni, Piscià Rossa, 20167 Appietto.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 22

AVIS

Par assemblée du 12 octobre 2023, les associés de la société SCI LES 3, société civile au capital de 1000 € dont le siège est LD Galeries d'Alzete II - 20221 CERVIONE (878 156 678 RCS Bastia) ont décidé de transférer le siège social ZA Erbjolo - Lieu-dit Pastoreccia - 20600 BASTIA.

N° 23

CALA DI RENA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
C/o M. Jean-Jacques COSTA
Aghja del Forno
Route de Piccovaggia
20137 Porto-Vecchio
RCS 845 241 462 Ajaccio

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

D'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15-11-2023, le siège social anciennement situé : C/o M. Jean-Jacques COSTA - Aghja del Forno - Route de Piccovaggia - 20137 PORTO-VECCHIO est transféré à Pascialella - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 ZONZA.
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance.

N° 24



Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 16.11.2023, l'associé unique de la société WIART MEDICAL, société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1000 euros, siège social : 49, Avenue Villars, 59400 CAMBRAI, immatriculée au RCS de DOUAI sous le numéro 954 059 846, dont le gérant est Monsieur François WIART, a décidé de transférer son siège social au 114, Strada di Tre Sapari - 20137 LECCI, à compter du 16.11.2023. Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de DOUAI fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 25

MARINA PROJETS ET ARCHITECTURE MP&A

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 250.000,00 Euros
Siège social : 44, rue Legendre
75017 Paris-423 613 165 R.C.S. Paris

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/10/23, il a été décidé de transférer le siège social au Centre d'Affaires Empire Cowork, Buro Club, sis Pôle de Suartello II, route de Mezzavia, 20090 AJACCIO et ce, à compter du 09/11/2023.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mr MARINA Christian, résidant au 17, rue du Puits du Cormier, 77630 BARBIZON demeure gérant.
Radiation au RCS de Paris et nouvelle immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 26

AVIS

Par assemblée du 26 septembre 2023, les associés de la société CEDI DIAG, SARL au capital de 1000 euros (78867208 RCS Bastia) ont décidé de transférer le siège social de ZA Campo Vallone - lot 10B - 20620 BIGUGLIA à ZA Erbjolo - Pastoreccia - 20600 BASTIA, et ce à compter du 1er août 2023.

N° 27

Sté : SARL CORSEVE

Forme : SARL
Capital : 20.000,00 euros
Siège : Campo Quadrattu
20620 Biguglia-RCS : 838 164 838

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 9 novembre 2023.
Le gérant en présence des Associés, a décidé de transférer le siège social de Campo Quadrattu - 20620 Biguglia. A : 148, rue François Lota - ZI Erbjola 6 - 20600 Bastia.
A compter du 9 Novembre 2023.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 28

Atlas Global Services

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Avenue Nicolas Peraldi
Imm Pauline Bonaparte
20090 Ajaccio
834 328 106 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 14 novembre 2023, la gérance de la société à responsabilité limitée Atlas Global Services a décidé de transférer le siège social de Avenue Nicolas Peraldi, Imm Pauline Bonaparte, 20090 AJACCIO à 11, Avenue Maréchal Juin, Résidence des Fleurs, Immeuble Les Bleuets, 20090 AJACCIO à compter du 14 novembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 29

LA TAVERNE CALVI

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 2000 euros
Siège social : Quai Landry
20260 Calvi
530 995 083 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 15 novembre 2023, l'associé unique a décidé :
- de remplacer à compter du de ce jour la dénomination sociale "LA TAVERNE CALVI" par "CASA BELLA STORIA" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 30

MAISON STRABONI

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : Calcinajole
Route de Canale
20230 Canale Di Verde
879 610 368 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01/11/2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de Pizzeria et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 31

RIVIERE DU CAVU

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 10.000,00 euros
Siège social : Lieu-dit Fiorino, Zonza
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
495 340 796 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 1er novembre 2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 1er novembre 2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée, son objet social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10.000,00 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jean-José CORONA.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

- Monsieur Jean-José CORONA, demeurant Tagliu Rossu, 20144 Sainte Lucie De Porto-Vecchio.

Pour avis, La Gérance.

N° 32

KALI PERLE

Société Civile au capital de 1000 euros
Siège social :
4, avenue Colonel Colonna d'Ornano
20000 Ajaccio-500326293 RCS Ajaccio

Suivant délibération en date du 3 janvier 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, la date de clôture de l'exercice, son siège social et sa durée demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 1000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Objet :

Ancienne mention : L'acquisition et location d'un local commercial sis à Ajaccio, 4, rue Colonel Colonna d'Ornano.
Nouvelle mention : L'acquisition, la location, la gestion et la vente de tous biens immeubles, et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Dirigeants :

Ancienne mention : Gérante Madame Marie-Madeleine POLI.

Nouvelle mention : Madame Marie-Ludivine POLI, demeurant route du Vitulo, Villa Baghera, 20090 Ajaccio.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

COPEX

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 11, rue du Pontetto
20200 Bastia-917501181 RCS Bastia

Suivant délibération en date du 09 OCTOBRE 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 1.000,00 euros, divisé en 100 parts sociales de 10,00 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

* Objet :

Ancienne mention : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Nouvelle mention : Hôtellerie sans restauration ni vente de boissons alcoolisées, location de locaux commerciaux et de biens meublés et non meublés à usage d'habitation.

Madame Graziella, Irène SOLINAS gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par : Président : Madame Graziella, Irène SOLINAS demeurant 11, Rue du Pontetto, 20200 Bastia

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

HOCOTEL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.310.000,00 euros
Siège social : Cours Chiodi
20240 Ghisonaccia
432 838 035 RCS Bastia

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA (20240), du 18 octobre 2023 :

La Société dénommée « CONFIDENTIA AUDIT ET CONSEIL », société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 euros, ayant son siège social sis Immeuble Le Forum, 515, Avenue de la Tramontane, Zone Athelia IV, Bâtiment B, 13600 LA CIOTAT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE, sous le numéro 948 525 571 a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Pour avis, Le Gérant.



**ROMBALDI, FORT,
BARTOLI, QUILICHINI
ET CELERI,**

Notaires

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 131.106 euros
Siège social : 3, Cours Général Leclerc
BP 257, 20000 Ajaccio
402 259 980 RCS Ajaccio

Aux termes de décisions prises par les associés réunis en assemblée générale en date du 21 mars 2023, il résulte que les mandats de la société DSP FINANNCES, Commissaire aux Comptes Titulaire, et de Monsieur Alain DE MARI, Commissaire aux Comptes Suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'a pas été procédé à leur remplacement.

Pour avis,
Le Président.

CORSICA LORE

SARL au capital de 1000 €
Lotissement Atrium
Lieu-dit Pie di Piagha, 20600 Furiani
Enregistrée au RCS Bastia
Sous le numéro 887 947 695.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/10/2023, il a été pris acte de la démission de la Gérante Mme Patricia ESTIVALIS et de la nomination de Mme Marie-Hélène MATTEI en qualité de Gérante.

Autres motifs : Le siège social a été transféré à l'adresse : Lieu-dit Pastoreccia - Z.I. Erbajolo - 20600 Bastia à compter de cette même date.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

**EXTRAIT
DE JUGEMENT**

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Cobatis [SARL]
2, Avenue Piccioni
20220 l'Île-Rousse

Activité : Terrassement, aménagement et réalisation de vrd, travaux de maçonnerie et toutes prestations liées aux bâtiments et travaux publics, bureaux d'études, de surveillance, d'assistance technique, suivi évaluation de projets et exécution de projets de constructions immobilières.

RCS Bastia : B 535 289 086, 2013 B 49
Date de cessation des paiements : 28/09/2023

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI)
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Carmino [SAS]
Avenue de la République
Le Reginella
20260 Calvi

Activité : Création, acquisition, prise en location gérance de tout fonds de commerce de bar, restaurant, snack, crêperie, glacier, grill, salon de thé, petite restauration avec ou sans vente à emporter, événements et manifestations.
RCS Bastia : B 901 120 220, 2021 B 594
Date de cessation des paiements : 07/10/2023

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI)
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Donati Marie-Charlotte
1910, Avenue de Borgo
Résidence Fior di Menta
Bât A

20290 Borgo
Activité : Petite restauration rapide à emporter et sur place.

Vente de produits alimentaires et vente de boissons non alcoolisées
RCS Bastia : A 832 457 402, 2017 A 336
Date de cessation des paiements : 18/09/2023

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI)
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Clôture pour Insuffisance d'Actif de la procédure de Rétablissement Professionnel de :

Barbe Alberger Bruno née Barbe
Pentone
20221 Cervione

Activité : Programmation informatique.

Pour extrait,
SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

M. Sebbouba Ali, représenté
par la SELARL Etude Balincourt,
es qualité de Mandataire AD Hoc
29, rue des Lombards-30000 Nîmes

Activité : Autres activités de finition
RCS Bastia : D 824 797 286, 2019 D 115
Date de cessation des paiements : 20/10/2023

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI)
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Ciucciarelli [SAS]
8, Quartier Pirelli - 20260 Lumio
Activité : Commerce de produits de puériculture
RCS Bastia : B 900 805 946, 2021 B 576
Date de cessation des paiements : 16/10/2023

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI)
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Piazza d'Arma [SAS]
3, Place Vincetti - 20200 Bastia
Activité : Débit de boissons Lic. IV Cat.
RCS Bastia : B 835 158 312, 2018 B 138
Date de cessation des paiements : 28/07/2023

Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI)
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
SELARL CASANOVA & BENEDETTI, Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Les Services de l'Oriente [SASU]
160, Chemin de Calviani - 20270 Aléria
Activité : Les prestations de services de conciergerie à destination d'une clientèle de professionnels et non professionnels
RCS Bastia : B 880 139 548, 2020 B 6
Date de cessation des paiements : 30/09/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,

La SELARL CASANOVA & BENEDETTI, Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Phenix [SARL]

Avenue de la République - Le Reginella
20260 Calvi

Activité : Exploitation de bars, restaurants, snacks, crêperies, glaciers, grills
RCS Bastia : B 839 397 411, 2018 B 297
Date de cessation des paiements : 10/10/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,

La SELARL CASANOVA & BENEDETTI, Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Celu Mare [SAS]-Ave de la République
Le Reginella - 20260 Calvi

Activité : Restaurant, débit de boissons
Lic. IV - Cat.

RCS Bastia : B 901 109 421, 2021 B 595
Date de cessation des paiements : 10/10/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,

La SELARL CASANOVA & BENEDETTI, Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Promogel [SARL]

Elodie Manzagal

Allée Rouge - PA de Purettone
20290 Borgo

Activité : La fabrication, la transformation et la vente de tous produits d'aliment

RCS Bastia : B 344 835 426, 88 B 185

Date de cessation des paiements : 10/08/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,

La SELARL CASANOVA & BENEDETTI, Greffiers Associés.

DISSOLUTION LIQUIDATION

I CASEDDI DU SUD

SAS en liquidation

Au capital de 2000 euros

Siège social : Route de la Fontaine

Lieu-dit Macchia Verdata

20171 Monacia-d'Aullene

Siège de liquidation :

Route de la Fontaine, Lieu-dit Macchia

20171 Monacia-d'Aullene

893 277 889 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2023 au Route de la Fontaine, Lieu-dit Macchia, 20171 MONACIA-D'AULLENE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé LUCCHINI Thierry, demeurant Résidence Plein Sud, Bât B, avenue Paul GIACOBBI, 20600 BASTIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

SCI LAMA

SCI au capital de 100

Siège social :

444, Rte Supérieure de Cardo

20200 Bastia

451 840 615 RCS de Bastia

L'AGO du 30/06/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme MAILLOT Carole, demeurant 444, route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Radiation au RCS de Bastia.

PRIMA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 Euros

RCS Ajaccio : B 882 062 342

Siège social : Route du Vazzino

Lotissement du Ricanto - Lot 3b

20090 Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

Par acte en date du 30 octobre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation.

L'assemblée générale extraordinaire nomme comme liquidateur Mr MELIA Patrick né le 30/04/1963 à Lyon [69], demeurant 2, avenue de la Grande Armée, immeuble le Rond-Point, allée B, 20000 AJACCIO en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Par Fax : 04 95 32 02 38

Par courrier ou dans nos locaux :

Immeuble AGOSTINI - Z.I Erbajolo -
114 rue Claude Papi - 20600 BASTIA

JEAN FRANCOIS GALLONI D'ISTRIA PHARMACIEN

Société en Nom Collectif

Unipersonnelle

Au capital de 7.622,45 euros

Siège social : 7, Cours Sœur Amélie

20100 Sartène

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du PV des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 16 Mars 2023, il résulte que :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16/03/2023, à cet effet Monsieur GALLONI D'ISTRIA Jean-François, demeurant à SARTENE [Corse-du-Sud], 31, Cours Sœur Amélie, né le 6 mars 1953 à Tunis [Tunisie], a été nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège social de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

EURL AERO TOURISM

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500 €

Siège social : 2, rue du Juge Falcone

Résidence Saint Marc, 20200 Bastia

RCS Bastia SIREN 948 326 897

Par décision de l'AGE du 30/09/2023, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur, Monsieur BUGNA Esteban demeurant 2, rue du Juge Falcone, Résidence Saint Marc, 20200 Bastia, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 30/09/2023. Radiation au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS DE CESSIION FDS DE COMMERCE

INSERTION - CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Marina GAUCHET Notaire Associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Marina GAUCHET et Sophie THORON», titulaire d'un Office Notarial à BASTIA [20200], 10, Boulevard Paoli, le 9 novembre 2023, avec la participation de Me Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, notaire à VILLE DI PIETRABUGNO, a été cédé un fonds de commerce.

Par la Société dénommée MILLE FIORI, Société à responsabilité limitée au capital de 7775 €, dont le siège est à SAINT-FLORENT [20217], identifiée au SIREN sous le numéro 381 352 509 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Au profit de la Société dénommée A MENTA, Société par actions simplifiée au capital de 1900 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 11, boulevard Benoite Danesi, identifiée au SIREN sous le numéro 953 113 883 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Désignation : Fonds de commerce d'hôtels, motels et de locaux meublés de toutes catégories, restaurants, plats cuisinés à emporter, débits de boissons, libre service d'alimentation, d'articles ménagers, produits d'entretien et plus spécialement l'exploitation d'une résidence de tourisme sise à SAINT-FLORENT au lieu-dit «Pezzo», la location de bateaux, de scooters des mers et de tous matériels destinés à la navigation lui appartenant, connu sous le nom commercial Résidence Hôtelière FIORI DI RENA, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 381 352 509.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (107.252,00 EUR).

- au matériel pour DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUX MILLE SEPT CENT QUARANTE-HUIT EUROS (292.748,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Me Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,

Le notaire.

AVIS DE MARCHÉ**Identification de l'acheteur :**

Commune de SERRA DI FIUMORBO
Lieu-dit Ornasu
20243 SERRA DI FIUMORBO
Tél : 04.95.59.88.28 / 04.95.56.71.09
Courriel : mairieserra@wanadoo.fr
SIRET : 212 002 778 00018

Groupement de commandes : Non

Identification interne de la consultation : 2023-11

Moyens d'accès aux documents de la consultation via le profil d'acheteur :

<http://www.achatspublicscorse.com>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :

Oui

Intitulé du marché : RENOVATION, EXTENSION ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET SECURITE DU GITE COMMUNAL

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : Commune de SERRA DI FIUMORBO

Durée prévisionnelle du marché : QUATORZE (14) mois tous lots confondus

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Intitulé des lots :

Lot n°1 - Démolitions, Terrassements, Gros œuvre, Maçonnerie, Toiture, Enduits, Serrurerie, VRD - Etanchéité,

Lot n°2 - Menuiseries Extérieures et Intérieures,

Lot n°3 - Doublages, cloisons, faux plafonds, peinture, nettoyage,

Lot n°4 - Revêtements sols durs, faïence,

Lot n°5 - CVPB,

Lot n°6 - Electricité.

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle,

Formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

ou le DUME en remplacement des DC1 et DC2.

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner.

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacité économique et financière,

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Capacités techniques et professionnelles.

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).

Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 18 décembre 2023 - 11h00

Présentation des offres par catalogue électronique : Sans objet

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation [attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%

2. Le prix des prestations : 40%

Informations complémentaires

Visite du site obligatoire : Non [mais conseillé]

Autres informations complémentaires :

L'avis implique un marché public.

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1¹ du Code de la commande publique.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des charges.

Date prévisionnelle de début de l'opération : octobre 2022

Les documents à produire dans le cadre de la soumission sont énumérés dans le règlement de la consultation.

Variantes libres : Non autorisées - Variantes exigées : Non autorisées

Il est prévu une décomposition en lots.

Chaque lot donnera lieu à un marché public unique.

Chaque candidat peut présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou tous les lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables constituant une offre globalisée présentée pour plusieurs lots.

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

.../...

Retrait des documents de la consultation : Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur :

<http://www.achatspublicscorse.com>.

Il est conseillé aux candidats de s'identifier sur le site et d'indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique tout au long de la procédure. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :

Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<http://www.achatspublicscorse.com>

La maîtrise d'œuvre est assurée par SARL ANGELI - LUGARINI - Rue Marcel Paul - 20200 BASTIA

Modalités de remise des plis : obligatoirement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <http://www.achatspublicscorse.com>.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette procédure.

Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont détaillés dans le règlement de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 BASTIA Cedex

Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 13 novembre 2023.

Le Maire,

N° 55

**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry

CS. 10210

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)

Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :

Marché n°2023-AOO-055 : « Fourniture et livraison d'équipement et de vêtement de travail pour les services RFFS des aéroports d'Ajaccio Napoléon Bonaparte et de Figari Sud Corse ainsi que pour l'AVITAILLEMENT de l'Aéroport Figari Sud Corse

Lot n°1 : Vêtement de service, d'intervention et de protection contre les intempéries

Lot n°2 : Chaussure de travail et d'intervention »

Procédure de passation : Appel d'Offres Ouvert

Critères de Jugement des Offres :

Prix des prestations : 55 %

Valeur technique : 45 %

Date limite de réception des offres : 26 Décembre 2023 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce n° 23-162786 du 21/11/2023.Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 21/11/2023.

N° 56

COMMUNE DE CATERI**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Pouvoir adjudicateur : Commune de CATERI - 20225 CATERI

Tel : 04.95.61.81.70

Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : Les travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment communal d'une superficie de 310 m2 habitable, composé de 3 logements et de locaux d'activités.

Les travaux sont réalisés en site occupé.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans les CCTP pour les 4 lots suivants :

- Lot 1 - Isolation par l'extérieur laine de bois

- Lot 2 - Chauffage - Climatisation - Ventilation - ECS

- Lot 3 - Menuiseries extérieures bois

- Lot 4 - Couverture tuiles, Isolation des combles, étanchéité toiture terrasse

Visite obligatoire : Le vendredi 1 décembre à 11 heures.

Mode : Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négocier.

Type de marché : Marché de travaux.

Lieu principal d'exécution : CATERI.

Conditions de participation, notation et critères d'attribution : Se référer au règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : Le 27 décembre 2023 à 12 heures.

Notation : Se référer au règlement de consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 20 novembre 2023.

Délivrance du DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur à savoir <https://www.achatspublicscorse.com>

Remise des plis :

Obligatoirement sur le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BASTIA Villa Montepiano - Chemin de Montepiano - 20200 BASTIA.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
ZA - RT 50 - BP 300 - 20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

* Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.centre-corse.com>

Objet du marché : ALIMENTATION EN CARBURANT - ALIMENTATION EN CARBURANT ET ADBLUE DES VEHICULES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de fournitures : Achat

Lieu principal de livraison : CORTE 20250

Code NUTS : FR832

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée prévisionnelle de 36 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance : Il n'est pas prévu d'avances

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 8 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une réiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 [formulaires à jour sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

ou du DUME [document unique de marché européen, voir site :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>].

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

* L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.

* Capacité économique et financière :

* Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

* Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels

* Capacité technique et professionnelle :

* Indication des techniciens ou organismes techniques, en particulier des responsables du contrôle de la qualité, auxquels peut faire appel l'opérateur économique

* Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché.

* Norme d'assurance qualité requise le candidat s'engage à fournir si la collectivité lui demande tout certificat ou attestation prouvant la qualité des carburants de sorte à ne pas détériorer les véhicules ou à ne pas provoquer d'incidents techniques lors du remplissage des réservoirs et suite à ces remplissages.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.

2. Critère Qualité pondéré à 40 %.

- impact environnemental des carburants,
- mise en place de la fourniture pour assurer la continuité du service public [dimanches jours fériés].

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 09-2023

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/11/2023.

Date limite de réception des offres : 21/12/2023 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Conditions de remise des candidatures :

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation [copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation]. Ce document d'habilitation transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations :

Les candidats sont tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

N° 58

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 012/TX/23

L'avis implique un marché public

Objet : Bardages - Habillages de façades : Construction d'un hangar agricole

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

45% Valeur technique de l'offre

55% Prix

Remise des offres : 07/12/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 21/11/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

Tel : 07.78.90.57.11



- * Remis en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

AVIS DE MARCHÉ

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT

CCIC/DC/2023.072

**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet du marché :

Ladite procédure fait suite à l'infirmité de la procédure référencée CCIC/DC/2023.066 concernant la Mission d'assistance technique pour le traitement de deux escales simultanées sur le Port de Commerce de l'Ile-Rousse.

Lieux d'exécution :

* Port de Commerce de l'Ile-Rousse

Nomenclature Européenne CPV :

71300000-1 / Services d'ingénierie
71356200-0 / Services d'assistance technique

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dont le titulaire devra produire l'étude de faisabilité et de définition de solutions, concernant l'accostage et le traitement de deux navires de type ferries simultanément d'une longueur de 200m minimum.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution du marché : L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique. Par nature, la mission « loi MOP » ne peut être allotie.

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23 et R2172-1 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

Crédits ouverts à la section : 125

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 06 décembre 2023 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

Garanties et de la capacité économique et financière,

Capacités techniques et professionnelles du candidat,

La liste de prestations similaires ou équivalentes effectuées sur les trois dernières années.

.../...

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

1. Montant de la rémunération : 40%

2. Délai : 30%

- Avant-Projet Sommaire (APS)

- Avant-Projet Définitif (APD)

- Etude de projet (PRO)

- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)

- Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

3. Valeur technique : 30%

- Méthodologie :

- Organisation de l'équipe :

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2023.072

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs et techniques : Questions sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>)

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. (+33) 495328866

Fax (+33) 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 17 novembre 2023.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 novembre 2023.

DERNIERES MINUTES

N° 60

SOCIETE DE DEMAQUISAGE CORSE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social :

Lieu-dit Ribba San Gavino Di Carbini
20170 Levie-334364288 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/10/2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 02/10/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 3811.22 euros, pour être ramené de 7622,45 euros à 3811.22 euros par rachat et annulation de 250 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 9 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux virgule quarante-cinq euros (7622,45 euros)."

Nouvelle mention : "Le capital social est désormais fixé à la somme de 3.811 Euros par suite du rachat et de l'annulation des 250 parts sociales appartenant (en propre) à Monsieur Frédéric SEYDOUX et portant les numéros 251 à 500 inclus. Il est désormais en DEUX CENT CINQUANTE parts sociales portant les numéros 1 à 250 inclus attribuées à Monsieur SEYDOUX Gilles."

Pour avis, La Gérance.

N° 61

AVIS MODIFICATIF

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 novembre 2023, les associés de la société «TOQUES 2 CHEFS», société à responsabilité limitée au capital de 500 €, dont le siège est situé Centre Commercial La Plaine, 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 750 606 287, ont décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de la moitié de son capital.

Pour avis, Le Gérant.

N° 62

PERSEUS

SASU au capital de 100 €

Siège social : A Culetta 1

La Teghia - 20117 Cauro

879 361 798 RCS de Ajaccio

Le président, en date du 15/11/2023, a décidé à compter du 20/11/2023 :

- D'adopter à l'objet social les activités de : PERSEUS a pour activité tertiaire directement ou indirectement en France et à l'étranger : Installations de récupération ou d'évacuation des eaux pluviales : fourniture et installation d'un système fixe de récupération d'eau de pluie [avec préfiltre décanteur, cuve de stockage enterrée, surpresseur, pompe électrique]. Travaux d'évacuation des eaux pluviales (pose de gouttières, etc.) La société a pour objet tertiaire : Installations de récupération ou d'évacuation des eaux pluviales.

Le reste de l'article est inchangé.

Statuts modifiés en conséquence.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 63



**Maître Marie-Carole
CASU-PADOVANI
Notaire**

Résidence E Purette, Route d'Ajaccio
20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33

Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

REGLEMENT SUCCESSORAL

**AVIS D'ENVOI
EN POSSESSION**

En l'absence d'héritier réservataire

Par testament olographe du 7 juin 2020, Madame Marie ALBERTINI, en son vivant retraitée, demeurant à CORSCIA, 75 Cavalleracce, célibataire, née à CORSICA, le 6 juin 1928, depuis décédée à CORTE (Haute-Corse), le 19 octobre 2021 a institué un légataire universel. Consécutivement à son décès, ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 21 novembre 2023 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée auprès de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire, titulaire d'un Office notarial à CORTE (Haute-Corse), Résidence E Purette, Route d'Ajaccio, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis, Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire.

N° 64

**SOCIETE DE DEMAQUISAGE
CORSE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Lieu-dit Ribba

San Gavino Di Carbini, 20170 Levie
334 364 288 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 16/10/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de démaquillage, d'abattage, d'élagage, forestières, agricoles, d'entretien de tous types d'agencements, de vente de bois de chauffage, de terreau et pose de clôtures. Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 65

AVIS

Par acte SSP du 31/10/2023, il a été décidé de résilier de manière anticipée par accord commun des parties, à compter de ce jour, la location-gérance portant sur un fonds de commerce de restaurant-bar "Bar des sports" sis et exploité Quenza 20122 et consentie le 01/01/2023 par Mme Panzani, épouse Bellotti Jeanne, Brigitte, Eliane immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 324 875 277, domiciliée à Quenza 20122, au profit de : Mme Catherine Onzon domiciliée à Pianottoli-Caldarello 20131, LD Valli di Corti, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 442862108.

N° 66

**INSERTION - CESSION
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire de la République recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1, avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 6 novembre 2023, enregistré à AJACCIO, le 13 novembre 2023, volume 2023N, N°589, a été cédé un fonds de commerce par : Madame Anne-Marie PEDRO, épouse de Monsieur Charles-Baptiste PERETTI, demeurant à PROPRIANO (20110), 20, rue Jean PANDOLFI.
Au profit de : La Société dénommée LE CAPOPAL, SNC dont le siège est à PROPRIANO (20110), 7, avenue Napoleon III, identifiée au SIREN sous le numéro 921741021 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio. Désignation du fonds : fonds de commerce d'articles pour fumeurs, souvenirs, auquel est associé la gérance d'un débit de tabac sis à PROPRIANO (20110), 7, Avenue Napoléon III, connu sous le nom commercial LE CAPOPAL et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO, sous le numéro 502692023. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,00 EUR) s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450.000,00 EUR), au matériel pour CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,



N° 67

AB IMMO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Lotissement Punta Mozza

Chemin d'Appietto - 20167 Mezzavia
509 531 059 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Lotissement Punta Mozza, Chemin d'Appietto, 20167 MEZZAVIA au Bâtiment B, Aiacciu Bellu, Bd Georges Pompidou, 20000 AJACCIO à compter du 30 octobre 2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 68

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 juillet 2019, Madame Marie Antoinette LECA, en son vivant retraitée, demeurant à CASAGLIONE (20111), Résidence U CASTELLU, TIUCCIA.
Née à SANT ANDREA D'ORCINO (20151), le 5 octobre 1929. Veuve de Monsieur Jozsef CZINKA et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à AJACCIO (20000), [FRANCE], le 1er août 2023.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître SUZZONI Pierre- Dominique, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «L'Office du Cours», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 21 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pierre-Dominique SUZZONI, notaire à AJACCIO, référence CRPCEN : 20003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 69

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

EXTRAIT

Par jugement du 13 novembre 2023, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SASU Domaine Aliso Rossi,

Ayant son siège social

Hameau Corso

20246 Santo Pietro di Tenda

Forme : SASU Domaine Aliso Rossi

Inscrite au RCS : 818 761 009

Activité : Agriculteur

Date de cessation des paiements :

13 Novembre 2023

Juge Commissaire :

Madame Claire Chavignier

Mandataire Judiciaire :

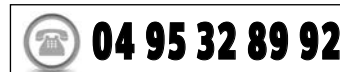
SELARL ETUDE BALINCOURT

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Liquidateur.

Pour extrait,
Le Greffier.



N° 70

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

EXTRAIT

Par jugement du 13 novembre 2023, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Association Collectif Antiraciste
de Corse Ava Basta

Ayant son siège social

12, Boulevard Auguste Gaudin

20200 Bastia

Forme : Association

Activité : Accès au droit - Médiation -

Lutte contre le racisme

Date de cessation des paiements :

31 Juillet 2023

Juge Commissaire :

Madame Claire Chavignier

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
Le Greffier.

N° 71

CIABRINI S.E.T

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Route de Bonifacio

20137 Porto-Vecchio

411 648 710 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 3 novembre 2023, l'associé unique a pris acte du décès de Monsieur Charles Vincent CIABRINI intervenu le 10 octobre 2023 et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur CIABRINI Alexis Antoine Richard, demeurant route de Sotta, Taglio Rosso, pour une durée illimitée à compter du 26 octobre 2023.

Pour avis, La Gérance.

N° 72

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

EXTRAIT

Par jugement du 13 novembre 2023, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Vanessa Guerrini,

Ayant son siège social

Hameau Ponte Novu

20235 Castellu di Rostinu

Forme : Profession libérale

Inscrite au RCS :

Infirmière

Date de cessation des paiements :

1er Septembre 2023

Juge Commissaire :

Madame Claire Chavignier

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
Le Greffier.



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

MUSICA

I VOCI DI A GRAVONA IN FESTA PÀ I SO 40 ANNI



È po marchjà, *L'immenza verità, Circinellu, Scrivu à tè, L'altu silenziu...* Pudariami cuntinuà durante un bellu pezzu u listinu di i canzoni famosi di i Voci di a Gravona chì ani stampatu i menti popolari. È mentri ch'ellu si compii pianament'è bè u 2023, u gruppu hà da fistighjà di dicembri i so 40 anni. Ci voli à dì ch'elli sò sfilati i dicennii dipoi quillu ghjornu di u 1983 induv'ellu hè nata issa bella mossa iniziata da attori culturali com'è u poveru Paulu Zarzelli, Ghjuvan Micheli Weber, Federicu Armani, Dumè Barraza, Saveriu Biggambiglia, Jean-Michel Fortuné è tant'altri. Un associu chì t'avia com'è scopu principali d'anima à valli di a Gravona, fendu campà a cultura tuttu l'annu, soprattutto d'inguernu, è cantendu i messi. I più anziani s'arricurdarani di quilli ripitizioni in una casa di venti metri quadrati in Acqualonga; tempi è tempi... Una squadra chì hè stata aiutata à principiu da un certu Natale Luciani, unu di i fundatori di Canta u Populu Corsu, chì avia « rigalatu » unu di i pezzi maestri di i Voci di a Gravona, *Quand'eddi m'accurdarani*. Un titulu chì era statu scrittu à principiu pà Canta, ma cù parolli chì aviani scumudatu à certi. Un altru pilastru di a cultura corsa hà porsu una manu à issi ghjuvanotti di tandu, u musicanti Christophe Mac Daniel. Cù u matiriali di u so gruppu, avia sunurizatu i primi sirati di i Voci in Bastia durante l'inguernu 1983. Stondi è ricordi beati. Hè dinò in issa listessa cità chì u famosu dischettu *Spaventu* sarà arrisghjistratu à a listessa epica, cù a ghjunta di membri novi com'è Antoine Paoletti, mentri chì nimu in Aiacciu ùn vulia fà entra issa squadra qui in un studiò. Un'amarezza chì hà da svaniscia incù u tempu, mandata à caternu da u successu di i sirati militanti qui è culà. L'anni passendu, i pass'è vena ani da cuntinuà inde l'ambiu di i Voci, è ghjunghjarà frà altru un certu Antoine Tramini, cantadori è musicanti di talentu, pà purtà, com'è parecchi altri dinò, a so petra à quill'edifiziu tamantu. È in u 1995, isciarà u dischettu *Terra* cù nantu ghjuvelli favulosi com'è *Sucetà, Novi di maghju, I me rimi è a to chitarra o Poesia*. Dopu à parecchi anni di silenziu, una squadra nova nova di ghjovani hà ripigliatu u gruppu è l'associu inde a siconda parti di u dicenniu 2010. Hè ella chì hà fattu sorta, dui anni fà, un album ineditu di criazioni. Una rileva chì, cù rispunsabilità è rispettu, manteni l'eredità di l'opara di i membri fundatori. D'altrondi, l'associu s'impegna sempri pà a ghjuventù gravuninca, incù una scola in Auccia induva cantadori è musicanti di i Voci intarvenini pà l'amparera di i canti sacri è tradiziunali, ma ancu di u violinu. In quantu à l'anniversariu di i 40 anni, duvariami campà belli mumenti di festa è d'incantu durante dui cuncerti chì s'avvicinani. U prima sarà urganizatu u vennari l'8 di dicembri in Aiacciu à u Palatinu è u sicondu u marcuri u 20 di dicembri in Bastia à u Centru culturali L'Alb'Oru. Cù u spiritu d'amicizia è di spartera chì a caratterizeghja, a furnazioni musicali hà dicesu d'invità anziani attori di i Voci di l'anni ottanta è novanta, ma dinò altri gruppi pà cullà nant' à a scena à fiancu à ella, ch'elli s'ghjuntani quilli chì sò stati attori maiò di u Riacquistu o chì rapresentani a leva nova di u cantu corsu. In a Cità impiriali, u publicu pudarà sciaccamanà à Canta u Populu Corsu, L'Arcusgi, Surghjenti è Cuscenza, mentri ch'elli sarani presentati in Bastia torna L'Arcusgi eppo I Chjami Aghjalesi, L'Albinu è Una Fiara Nova. Ci sarà dinò una dimensioni solidaria durante sti dui sirati, cù a brama di metta in valori associi chì s'impegnani assai nant' à u tarrenu. Pà u cuncertu d'Aiacciu, tutti i soldi raccolti grazia à a vendita di biumi è di u magnà andarani à l'associu Inseme, chì aiuta tuttu l'annu famigli corsi chì devini parta in cuntinenti pà fassi curà. Pà contu soiu, A Salvezza tinarà un bancu pà venda ughjetti sfarenti pà finanzia i so azzioni contr' à a miseria suciali nant' à a nostra isula. Infini, una parti di a ricetta di l'intrati di a sirata sarà virsata à l'associu Sulidarità, chì dà dipoi tant'anni una manu à i prighjuneri pulitichi è i so famigli. U listessu dispusitivu solidariu sarà missu in piazza pà l'eventu bastiacciu à prò di l'associu La Marie-Do, chì lotta contr' à u cancaru. I biglietti sò dighjà in vendita nant' à u situ www.corsebillet.co ■

DIALOGUES DIFFICILES



Alors que la première réunion sur l'autonomie a eu lieu à Paris il y a plus d'un mois, le processus de négociations avec l'État semble désormais au point mort. Depuis le rejet de la demande de semi-liberté de Pierre Alessandri le 29 septembre 2022, les relations se sont en effet crispées autour de la question des prisonniers politiques que les élus nationalistes ont posé comme préalable à la reprise des négociations. Le 22, en marge du congrès des maires de France, à Paris, Gilles Simeoni rencontre toutefois Gérald Darmanin pour tenter de renouer le dialogue. Une réunion en catimini, au terme de laquelle il est annoncé que le ministre de l'Intérieur devrait revenir en Corse en décembre pour reprendre les discussions sur l'avenir institutionnel de l'île. Pendant ce temps, alors que les députés nationalistes réclament sa création depuis l'été, notamment par le biais d'une proposition déposée en juillet par Jean-Félix Acquaviva, on se dirige doucement vers la mise en place d'une enquête parlementaire relative à l'assassinat d'Yvan Colonna. Le 9, la commission des lois de l'Assemblée Nationale se réunit pour désigner un rapporteur sur la recevabilité de la requête qui sera finalement adoptée le 23 à l'unanimité des groupes parlementaires. Cette commission d'enquête, dont les travaux commenceront en décembre pour six mois, sera chargée de «faire la lumière sur les dysfonctionnements au sein de l'administration pénitentiaire et de l'appareil judiciaire» ayant conduit à l'agression mortelle du détenu corse en mars dernier et devra évaluer notamment si les conditions dans lesquelles Franck Elong Abé, «classé détenu particulièrement signalé, a pu bénéficier d'un classement en détention ordinaire, chargé d'un poste d'auxiliaire rémunéré d'une part et ne pas être soumis aux étapes de détection de la radicalisation en milieu carcéral compte tenu de ses antécédents d'autre part». Toutefois, elle ne devra pas empiéter sur le terrain judiciaire, une enquête pour «tentative d'assassinat» étant en cours. Dans le même temps, l'État propose une indemnisation aux membres de la famille d'Yvan Colonna à hauteur de 250 000 euros. Par ailleurs, le 18, se tient enfin la session spéciale sur les dérives mafieuses à l'Assemblée de Corse. Très attendu depuis 2019 et l'émoi suscité par l'assassinat de Massimu Susini, ce débat plusieurs fois reporté fait suite à plusieurs demandes des deux collectifs antimafia insulaires ainsi qu'à une question orale posée par le groupe Core in Fronte. Un moment fort qui a pour but d'évaluer l'emprise de la criminalité organisée en Corse. Groupes politiques, personnalités, collectifs anti-mafia et associations sont conviés afin d'être auditionnés sur cinq thématiques: éthique et politiques publiques, secteurs économiques particulièrement exposés, drogues, outils et procédures spécifiques, enjeux culturels et sociétaux. À l'issue d'une journée intense de travaux, une résolution portée par la majorité nationaliste est adoptée sans les voix de la droite qui avait présenté un second

texte, car il visait à mentionner la condamnation de «dérives caractérisées par des attributs de type mafieux, qui trouvent leurs racines dans les différentes formes de violence parmi lesquelles la violence politique», référence que ne pouvaient accepter les nationalistes. Est en outre prévu un cycle de travail sur les six prochains mois à travers cinq ateliers qui reprendront les thèmes évoqués ce jour. Dans un autre registre, celui des drames humains qui se jouent chaque jour en Méditerranée, une nouvelle crise pointe alors que l'Italie refuse d'accueillir l'*Ocean Viking*, navire de SOS Méditerranée, qui a secouru 234 migrants au large de la Lybie fin octobre. L'ONG se tourne alors vers la France qui se borne à enjoindre à l'Italie transalpin de «respecter ses engagements européens». Sans solution pour trouver refuge, le navire erre en Méditerranée. La situation à bord ne cesse de se dégrader et suscite un grand émoi international. Le 9, Gilles Simeoni affirme sur les réseaux sociaux que «conformément à sa tradition d'hospitalité et pour éviter toute perte de vie humaine, la Corse est prête si nécessaire à accueillir temporairement l'*Ocean Viking* dans l'un de ses ports», 4 ans après avoir proposé l'aide de l'île à l'*Aquarius*. Sur l'île, la proposition divise, il y a les partisans de l'accueil au titre de l'humanité et les autres. La question sera réglée le lendemain: Gérald Darmanin annonce que la France accueillera à titre exceptionnel l'*Ocean Viking* à Toulon. Alors que le navire longe les côtes corses, trois migrants sont toutefois évacués vers l'hôpital de Bastia du fait de leur état de santé avant d'être à leur tour conduits dans le Var. Les 234 migrants accosteront finalement le 11 après 20 jours en mer. 175 d'entre eux seront relocalisés dans 11 pays de l'Union Européenne. Au niveau international, la guerre fait toujours rage en Ukraine, tandis qu'en Israël, l'ancien Premier ministre Benjamin Netanyahu et son parti le Likoud remportent les élections législatives permettant son retour à la tête d'un gouvernement considéré le plus à droite de l'histoire du pays en ce qu'il intègre des partis d'extrême-droite et des ultra-orthodoxe ■ JC

UN AN PLUS TARD

Un an après la session spéciale consacrée à la mafia, la Corse attend toujours les résultats des travaux menés suite à celle-ci, qui devraient prochainement faire l'objet d'un rapport analysant l'ensemble des propositions formulées, étudiant leur faisabilité et proposant de mettre en œuvre les préconisations et décisions concrètes. La commission d'enquête Colonna a pour sa part rendu ses travaux avant l'été, dans l'attente de la tenue du procès de l'assassin présumé du prisonnier corse. Enfin, la guerre semble s'enliser en Ukraine, tandis qu'une résurgence importante du conflit Israélo-Palestinien est en cours depuis une attaque du Hamas en octobre, laissant craindre le pire au niveau humanitaire. ■

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD

LE TEMPS DES PRÉTENDANTS

Illustration ICN et d'après phorto DR



Le bal des prétendants au trône, en politique, est un exercice permanent, qu'il est loisible d'observer 365 jours sur 365. Surtout depuis qu'une réforme constitutionnelle, adoptée en 2008, interdit à un Président de la République d'exercer plus de deux mandats successifs.

La question ne se posa pas pour Nicolas Sarkozy, élu en 2007 et battu en 2012; ni pour François Hollande, élu en 2012 mais qui ne se représenta pas en 2017. En revanche, la réélection d'Emmanuel Macron en 2022 a ouvert cette période étrange: commençant à peine son second et donc dernier mandat, le président n'est plus tout à fait le maître chez lui. Tout le monde pense à la suite.

La prochaine élection présidentielle, prévue pour 2027, a beau « *n'intéresser personne* », comme on dit, la question de la succession d'Emmanuel Macron est souvent posée, et pas seulement par les acteurs du jeu politique. Parfois sous une forme un rien découragée (« *il n'y a personne* »), parfois de manière péremptoire (« *ce sera Le Pen* »). Rasurons-nous: comme la nature, la vie politique a horreur du vide. Et si, aujourd'hui, seule la candidature de Marine Le Pen (ce qui n'est pas synonyme de victoire) semble s'imposer, les autres candidats ne manqueront pas. Le général de Gaulle pourrait le dire, en 2023 comme en 1962: en fait de vide, on pourrait bien avoir le « *trop plein* » ...

L'ÉTOILE, LE REVENANT ET L'OUTSIDER

Déjà, dans le camp « macroniste » et à droite (c'est parfois la même chose), des personnalités se dégagent: le plus capé d'entre elles est évidemment Édouard Philippe, 53 ans le 28 novembre, ancien Premier ministre, maire du Havre et ancien membre du parti Les Républicains. Avec le parti qu'il a créé, Horizons, il ratisse le terrain et fait de la politique à l'ancienne, ce qui n'est pas une injure. Autre LR passé dans le camp macroniste en 2017, Gérald Darmanin travaille, au ministère de l'Intérieur, dans les pas de Nicolas Sarkozy. À 41 ans, ancien maire de Tourcoing, il est à la recherche du vote perdu des classes populaires. C'est un surdoué de la politique, un homme pressé et ça se voit, ce qui n'est pas toujours un avantage. Ces deux-là ont cru quelques mois que le prochain match

se jouerait entre eux et, éventuellement, Bruno Le Maire, 54 ans, le ministre de l'Économie qui a le temps d'écrire des romans, et Xavier Bertrand, 58 ans, qui teste l'efficacité de l'action politique dans la région des Hauts-de-France, qu'il préside en étant dans l'opposition au Président de la République tout en restant en dehors de LR.

Mais il y a aussi, dans cette bataille à venir, une étoile, un revenant et un outsider. Depuis qu'il est ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Gabriel Attal est l'étoile montante au sein d'un gouvernement où la lumière est rare. À seulement 34 ans, cet ancien du PS plaît à la droite et il pointe déjà à la deuxième place dans les baromètres de popularité derrière Édouard Philippe et devant Marine Le Pen, Jordan Bardella, Bruno Le Maire et Gérald Darmanin. Mais si ses débuts sont prometteurs, il a encore tout à prouver. Quant à Laurent Wauquiez, 48 ans, président LR de la région Auvergne-Rhône Alpes, il joue au revenant tous les six mois, affirmant à chaque fois: « *Ce sera Marine Le Pen ou moi* ». Même dans son camp, Les Républicains, on est sceptique. Enfin, David Lisnard, 54 ans, maire LR de Cannes et président de l'Association des maires de France, tisse sa toile en restant pour l'heure inconnu du plus grand nombre.

On en a connu, des prétendants qui se sont cognés contre le mur des réalités ou ont buté sur un adversaire plus habile, mieux placé, plus chanceux, plus motivé, plus en phase avec les Français. Il y a le talent de chacun, la volonté d'arriver tout en haut, et il y a les circonstances. Il faudrait citer Michel Rocard, étouffé par François Mitterrand; Jacques Delors, qui n'en avait pas envie; Dominique Strauss-Kahn, vaincu par ses propres démons; Alain Juppé, piégé par François Fillon...

Dans la catégorie des étoiles filantes, il me revient le nom de François Léotard, qui devait au milieu des années 1980 effacer à la fois Raymond Barre et Jacques Chirac, et qui ne fut qu'une étoile filante; et celui de Marion Maréchal, dont j'ai entendu des personnes très qualifiées affirmer, il y a dix ans, qu'elle ne ferait qu'une bouchée de Marine Le Pen. Autant d'exemples qui incitent les pronostiqueurs à se montrer prudents. Par charité, on n'a pas parlé cette fois des éventuels candidats de gauche. ■



VU, LU ET VÉCU...

Le menu du ticket

Le 1^{er} janvier 2024, une réforme devait interdire aux tickets restaurants d'acheter autre chose que des produits consommables tout de suite. Oui au plat transformé ou surgelé, donc, et oui à la quiche lorraine bien calorique. Mais mais non à la viande, aux pâtes et au poisson, comme c'était le cas avant la pandémie de Covid. La pandémie est terminée, mais elle a donné naissance au télétravail et donc à de nouveaux modes de restauration, tandis que le retour de l'inflation pénalise le budget des cinq millions de salariés qui bénéficient des fameux tickets. Aux dernières nouvelles, la majorité devrait faire marche arrière et renouer avec un simple bon sens.

L'exception PLM

Faut-il élire les maires de Paris, Lyon et Marseille comme ceux de Corte, Brive ou Montauban? Autrement dit en mettant aux voix une liste unique, dont le futur maire occupe normalement la première place, et non à travers des listes d'arrondissement ou de secteurs, qui peuvent faire gagner un maire minoritaire.

En 1983, à Marseille, Jean-Claude Gaudin avait récolté 2500 voix de plus que Gaston Defferre, mais celui-ci était majoritaire en sièges en raison d'un découpage que lui-même avait concocté comme ministre de l'Intérieur...

Outre cet accident démocratique toujours possible, l'actuelle « loi PLM » [Paris-Lyon-Marseille] est peu lisible et peu mobilisatrice pour les électeurs alors que le taux de participation s'effondre. Le maire de Marseille, Benoit Payan, est favorable à la réforme. La maire de Paris, Anne Hidalgo, y est opposée. Emmanuel Macron décidera.

On les aime

Les maires n'ont pas le moral alors que se tient leur congrès annuel sur le thème *Communes de France attaquées, République menacée*. Beaucoup [jusqu'à vingt par mois] ont démissionné depuis leur élection ou réélection de 2020. Comme sujets de découragement, ils citent la trop forte exigence des citoyens, les relations complexes avec l'État, la difficulté de concilier leur mandat avec la vie personnelle, le sentiment d'insécurité avec des agressions verbales ou physiques de plus en plus nombreuses.

Pourtant, publié par La Tribune Dimanche, un sondage devrait leur redonner le moral: alors que les hommes politiques en général subissent la défiance, le rejet voire la haine, les maires sont plébiscités. Oui, les Français les aiment, du moins une grosse majorité d'entre eux, qui les jugent dévoués à l'intérêt général, proches des citoyens et trop mal rémunérés. Ils sont, plus que jamais, les plus indispensables et les plus appréciés des élus. C'est pourquoi, en 2026, beaucoup finiront par se représenter.

Tony et Maria, pas une ride

Il est des chefs d'œuvre qui ne vieillissent pas: ainsi *West Side Story*, d'Arthur Laurents pour le livret, Léonard Bernstein pour la musique et Jerome Robbins pour la chorégraphie. La comédie musicale, créée à New York en 1957, est jusqu'à la fin de l'année à l'affiche au Châtelet à Paris. Chanteurs, danseurs orchestre, décors, mise en scène: c'est un enchantement. Rien n'a vieilli et surtout pas la violence dans les banlieues et les intégrations difficiles.

Dans la salle, tous les âges sont représentés, des plus vieux qui chantent par cœur le film de Robert Wise, sorti en 1961, aux plus jeunes qui ne connaissent que les « tubes », *Maria et America*, et ressortent en chantonnant, l'œil plein d'allégresse, bien que l'histoire finisse mal.

Solidaires

Six mille maisons inhabitables, 160 commerces, 130 entreprises et 53 exploitations agricoles touchés, des salariés au chômage forcé, des rues transformées en rivières: les images du Pas-de-Calais, depuis deux semaines, sont un crève-cœur. Les inondations successives ont ravagé 181 communes du Pas-de-Calais et 24 du Nord, placées en zone de catastrophe naturelle. Les populations touchées sont à bout et vont maudire la Hem, l'Aa, la Liane et la Canche. Bien sûr, il y a les assurances et les aides de l'État. Mais rien ne remplace le travail de toute une vie, les souvenirs personnels perdus, les objets à jamais noyés.

Ce qui frappe, une fois de plus, c'est la solidarité. Les voisins, les amis, les élus, tout le monde a répondu présent sans même avoir été appelé au secours. Il ne faut jamais désespérer de son pays, même à l'époque du chacun pour soi. ■

EXPOSITION

Diane Moulenc & Ilaria Abbiento

Depuis 2017, le Centre méditerranéen de la photographie et Photolux Festival à Lucca, ont initié un programme de résidences d'artistes dans le cadre d'une collaboration durable qui propose d'encourager la recherche et l'échange culturel [Toscane-Corse] pour la jeune photographie émergente sur le plan international. Diplômée de l'École nationale de la photographie d'Arles, Diane Moulenc s'intéresse principalement aux espaces urbains et la marche est le point de départ de son protocole de création photographique ; dans ses déplacements, elle porte son attention sur des agencements de formes à première vue anodins mais qui débordent l'ordonnement conditionné des zones urbaines. Ici, elle présente *Fuori*, un projet mené dans le cadre de sa résidence d'artiste à Lucca en mars 2022, avec une série d'images réalisée hors les murs de la vieille ville toscane, où elle est allée « chercher la beauté d'un instant partagé dans la rue, d'une rencontre que seule la curiosité me permet de recevoir ». Elle expose également *Fra li monti*, journal d'une marche à travers la Corse, du nord au sud, à l'été 2022 : « Pour la première fois, c'est un espace naturel et non urbain que j'arpente avec mon appareil photo. Pour la première fois encore, je photographie ces montagnes aux pieds desquelles j'ai grandi. L'esprit vidé par la marche, il n'existe plus que la roche et la lumière ». Ilaria Abbiento est une artiste napolitaine qui s'exprime essentiellement via la photographie. Ses recherches sont axées sur le thème de la mer. Sa série *Aria* a été réalisée à Bonifacio en novembre 2021, avec l'aide de la Ville de Bonifacio et de son office de tourisme, le Conservatoire du littoral et l'Office de l'environnement de la Corse : « J'ai vécu ma résidence en observant la partie sud de l'île, enchantée par la clarté d'un paysage parsemé de pierres blanches, calcaires, qui se modifient avec le vent et l'eau de mer. La recherche se concentre sur la légèreté d'un souffle d'air qui peut changer la géographie des côtes, peut déplacer la surface de l'eau, peut planer les nuages ».

Du 23 novembre au 29 décembre 2023. Galerie una Volta, Bastia. 📞 04 95 32 12 81 & una-volta.com



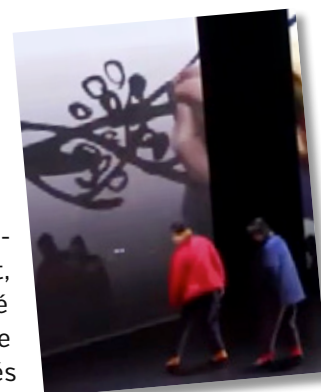
JEUNE PUBLIC

Le petit garde rouge

Album autobiographique de Chen Jiang Hong paru en 2008 à l'École des loisirs sous le titre *Mao et Moi*, *Le petit garde rouge* retrace le parcours d'un enfant chinois pris dans la tourmente de l'Histoire. Alors qu'il coule une enfance paisible auprès de ses parents, grands-parents et sa sœur sourde-muette, sa vie est bouleversée par l'arrivée de la Révolution culturelle, longtemps idéalisée par le monde occidental. Chen assiste alors à l'éclosion d'un monde où l'on brûle les livres et détruit les souvenirs. Pourtant, son récit est dénué de tout jugement sur l'événement politique en lui-même et se focalise sur la réalité du quotidien et ses conséquences très concrètes sur la vie d'un enfant : la disparition des poules, le départ brutal du père pour de longues années, le manque de nourriture, les psaumes maoïstes récités naïvement. C'est peut-être ce qui le rend d'autant plus poignant. Le metteur en scène François Orsoni avait déjà porté à la scène des ouvrages pour la jeunesse de Chen Jiang Hong avec le spectacle *Contes chinois* qui marie théâtre, vidéo et dessin en live. Le même dispositif a été repris pour l'adaptation de *Mao et Moi*. « Je pense, dit Chen Jiang Hong, qu'il est de mon devoir de transmettre ce récit aux jeunes générations afin qu'elles puissent mieux comprendre la Chine d'aujourd'hui, mais aussi comment cet épisode a durablement marqué le XX^e siècle. Je vois aujourd'hui cela comme une mission, à la fois politique et humaniste, et le théâtre permet cela, bien au-delà du livre. Je ressens la nécessité de me faire "l'outil" d'une ambition artistique qui me dépasse, et d'avoir le courage de me confronter à mon passé sur un plateau ».

Le 24 novembre 2023, centre culturel Alb'Oru, Bastia. Rens : 04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica

Le 28 novembre 2023, 18 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. 📞 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

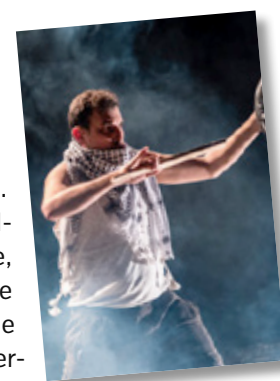


THÉÂTRE

Focus «artistes de Palestine»

Deux spectacles à découvrir. D'abord *And here I am*, présenté par le Freedom Theater : le comédien Ahmed Tobasi a grandi dans un camp de réfugiés à Jénine, en Cisjordanie, entre les tas d'ordures et les parties de football. Puis il tombe amoureux, d'une fille aperçue dans la rue et du théâtre aussi, par accident. Du camp de réfugiés à la Norvège où il s'exile, en passant par les prisons israéliennes, il retrace un road-movie au cœur des luttes, des contradictions et de la quête de liberté du jeune garçon. Seul en scène, il interprète tous les personnages de cette odyssée pleine de vie, de chagrin et de fantômes. Spectacle en arabe surtitré en français. Puis *Losing it*, performance musicale et chorégraphique : grandir dans une zone en guerre, c'est être habitée en permanence par la politique et la violence. Sur des musiques interprétées en live par Samar Haddad King, la danseuse et chorégraphe Samaa Wakim interroge la façon dont cette expérience a joué dans la construction de son identité, en explorant comment le traumatisme des générations passées se manifeste dans son propre corps et mettant en scène la question de la frontière, matérialisée par un fil vert sur lequel l'artiste tente de trouver un équilibre.

Le 24 novembre, 20 h 30 (*And here I am*). Le 26 novembre 2023, 17 h (*Losing it*). Fabrique de théâtre, Bastia. 📞 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.fr





ACADÉMIE DE CORSE

Liberté
Égalité
Fraternité



UNIVERSITÀ DI CORSICA

PASQUALE PAOLI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

SALON TERRITORIAL DES FORMATIONS DU SUPÉRIEUR

E STRADE DI L'AVVENE

ARTS, LETTRES, LANGUES
& SCIENCES HUMAINES

DROIT, ÉCONOMIE,
GESTION & TOURISME

ÉDUCATION, SPORT,
SANTÉ & SOCIAL

SCIENCES
& TECHNIQUES

VIE
ÉTUDIANTE

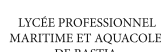
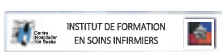


*Ugnunu pò
truvà a so
strada
Voir plus loin
pour son avenir*

21-24/11/2023 - UNIVERSITÀ DI CORSICA - CORTI

www.orientazione.isula.corsica

N° VERT 0 800 100 126





RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'AUE à fiancu à voi

**COLLECTIVITÉS LOCALES,
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Appelez au 04 95 10 98 64

- ✓ **Jusqu'à 80% de gain énergétique**
- ✓ **Facture d'électricité réduite**
- ✓ **Réduction de la pollution lumineuse et des émissions de gaz à effet de serre**